

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BASSEVELLE
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/05
DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Sous la présidence de M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire,
le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mardi 12 septembre à 18 heures à la mairie.

Conseillers présents : Mme Pascale VIVIER, MM. Jean-Luc COURTOIS, Franck SAUTET, René COCHON, Marc PORFAL, Thierry RICHARD

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : M. Rémy SONNETTE donne pouvoir à M. René COCHON, M. Denis VAN LANDEGHEM donne pouvoir à M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM et M. Dominique PARDON donne pouvoir à M. Franck SAUTET

Conseiller absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Pascale VIVIER

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 9 juin 2023 rédigé par M. Thierry RICHARD ne donne lieu à aucune observation.

A la demande de M. le maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

- Devis et facture de la SARL Dessey David concernant des travaux plomberie-chauffage à l'école

I/ Délibérations diverses

1-Proposition n°66172 du 23/08/2023 de BIR Chennevières concernant la fourniture et pose de lanternes LED, en remplacement des lanternes actuelles sur mâts conservés : Hameau de La Verdure

Délibération 31/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix « Pour » et 2 « Abstentions », accepte la proposition n° 66172 du 23/08/2023 de BIR CHENNEVIÈRES, 38 Rue Gay-Lussac, 94438 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE Cedex, concernant la fourniture et pose de lanternes LED, en remplacement des lanternes actuelles sur mâts conservés en 28 points lumineux au hameau : La Verdure, pour un montant de 16 875,60 € HT/TTC 20 250,72 € (compte 2135). Le conseil municipal autorise M. le maire à solliciter une subvention au titre de l'année 2024 auprès de BIR Chennevières.

2-Proposition n°63238A du 23/08/2023 de BIR Chennevières concernant la fourniture et pose de lanternes LED, en remplacement des lanternes actuelles sur mâts conservés : Hameau de La Belle Idée

Délibération 32/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix « Pour » et 2 « Abstentions », accepte la proposition n° 63238A du 23/08/2023 de BIR CHENNEVIÈRES, 38 Rue Gay-Lussac, 94438 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE Cedex, concernant la fourniture et pose de lanternes LED, en remplacement des lanternes actuelles sur mâts conservés en 12 points lumineux au hameau : La Belle Idée, pour un montant de 7 232,40 € HT/TTC 8 678,88 € (compte 2135). Le conseil municipal autorise M. le maire à solliciter une subvention au titre de l'année 2024 auprès de BIR Chennevières.

3-Proposition n°64733 du 19/01/2023 de BIR Chennevières concernant le remplacement d'armoires EP : Hameaux du Petit Bassevelle/Belle Idée/Maillot/Croix Verte/Maltournée/Noue Brayer

Délibération 33/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix « Pour » et 2 « Abstentions », accepte la proposition n° 64733 du 19/01/2023 de BIR CHENNEVIÈRES, 38 Rue Gay-Lussac, 94438 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE Cedex, concernant le remplacement d'armoires EP : Hameaux du Petit Bassevelle/ Belle Idée/ Maillot/ Croix Verte/Maltournée/ Noue Brayer, pour un montant de 21 975,10 € HT/TTC 26 370,12 € (compte 2135). Le conseil municipal autorise M. le maire à solliciter une subvention au titre de l'année 2024 auprès de BIR Chennevières.

4- Devis n°0005/GO/consultation du 18/07/2023 de SEGM concernant la mission de diagnostic et sondages structurels du phare aéronautique de Bassevelle

Délibération 34/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis n°0005/GO/consultation du 18/07/2023 de SEGM, 280 rue des Pauliers, 77750 BASSEVELLE, concernant la mission de diagnostic et sondages structurels du phare aéronautique de Bassevelle pour un montant de 2 000,00 € HT/TTC 2 400,00 € (compte 2031).

Devis subventionné à hauteur de 70 % du montant HT par la commission permanente du conseil départemental du patrimoine et des musées : reste à charge de la commune 600,00 € H.T./T.T.C. 720,00 €.

5- Divers devis concernant des achats de remorque/porte échelle/rampe de chargement

Divers devis sont présentés :

-SAS AGRI SANTERRE, Z.I. Ouest, BP 80128, 80700 ROYE

-SAS MONNERAT, 18 rue des Margats, 77120 COULOMMIERS

Délibération 35/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis n° 156003 du 18/08/2023 de MONNERAT, 18 rue des Margats, 77120 COULOMMIERS, pour l'achat d'une remorque TOLEDE 253x147x30 cm, 750 kg, 2 essieux, roues dessous ; y compris plaque d'immatriculation, immatriculation (carte grise) et porte-échelle, pour un montant de 1 828,76 € HT/TTC 2 191,76 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture (compte 2182)

6-Annulation de la délibération n°01/2019 du 25 février 2019 concernant le contrat d'entretien de l'orgue historique de l'église Sainte Croix de Basseville de la Manufacture d'orgues, Monsieur Quentin REQUIER

Délibération 36/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'annulation de la délibération n°01/2019 du 25 février 2019 concernant le contrat d'entretien de l'orgue historique de l'église Sainte Croix de Basseville de la Manufacture d'orgues, Monsieur Quentin REQUIER.

7-Annulation de la délibération n°02/2019 du 25 février 2019 concernant la participation financière de l'association « Les Amis de l'Orgue Historique de Basseville afférente au contrat d'entretien de la Manufacture d'orgues, Monsieur Quentin REQUIER.

Délibération 37/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'annulation de la délibération n°02/2019 du 25 février 2019 concernant la participation financière de l'association « Les Amis de l'Orgue Historique de Basseville » afférente au contrat d'entretien de la Manufacture d'orgues, Monsieur Quentin REQUIER.

8- Signature du nouveau contrat d'entretien de l'orgue historique de l'église Sainte Croix de Basseville et paiement des frais s'y rapportant

Délibération 38/2023 : Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés acceptent le contrat d'entretien de l'orgue historique de l'église Sainte Croix de Basseville du 18 juillet 2023 de SAS Laurent PLET, 10 rue René Cassin, 10300 MACEY, pour deux visites annuelles (de 3,5 heures de travail sur place par deux personnes) d'entretien courant et en cas de nécessité impérieuse, le facteur d'orgues s'engage à intervenir dans le plus court délai possible, à la demande de Monsieur le Maire. Cette prestation sera facturée hors contrat d'entretien.

Le présent contrat est valable pour cinq ans à compter de ce jour. L'actualisation des prix sera effectuée en début de chaque année sur la base de l'indice ICH-revTS (n°001565183) en prenant pour référence l'indice du mois de juin de l'année précédente. Un avenant sera alors adressé au client, précisant le nouveau coût de l'entretien pour l'année en cours. Indice de base pour l'année 2023 est celui de juin 2022 soit 131,2.

Visite d'entretien au choix du propriétaire : 892,00 € H.T./T.T.C. 1 070,40 €

Visite d'entretien au choix du facteur, (regroupant plusieurs interventions dans le même secteur pour réduire les frais de déplacement) : 642,00 € H.T./T.T.C. 770,40 €.

Les membres du conseil municipal autorisent M. le maire à signer le contrat d'entretien et à procéder chaque année au paiement dès réception de la facture présentée par le facteur d'orgues suivant ledit contrat (compte 6156).

9-Nouvelle participation financière de l'association « Les Amis de l'Orgue Historique de Basseville », afférente au nouveau contrat d'entretien de l'orgue historique de Basseville

Délibération 39/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la nouvelle participation financière proposée par l'association « Les Amis de l'Orgue Historique de Basseville », afférente au nouveau contrat d'entretien de l'orgue historique de l'église Sainte Croix de Basseville. Ce contrat d'entretien sera signé par M. le maire de Basseville, Jean-Marie VAN LANDEGHEM ainsi que le facteur d'orgues, M. Pierre-Adrien PLET.

La commune de Basseville effectuera le règlement de la totalité des factures.

L'association « Les Amis de l'Orgue Historique de Basseville » participera financièrement par un remboursement à la commune de Basseville à hauteur de 80% du montant TTC (compte 7488).

10-Devis N°DE00001220 du 11/05/2023 et facture N°FA00004227 du 8/09/2023 de la SARL Dessey David concernant des travaux plomberie-chauffage à l'école de Bassevelle.

Délibération 40/2023 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis N°DE00001220 du 11/05/2023 ainsi que la facture N° FA00004227 du 8/09/2023 de SARL Dessey David, 45 route nationale, 02310 ROMENY SUR MARNE, concernant des travaux plomberie-chauffage à l'école de Bassevelle, pour un montant de 2 304,15 € HT/TTC 2 764,99 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture (compte 2181).

II/Informations du maire sur les dossiers en cours

1- Contrat rural n° 4, opération n° 2 (Église)

Réunion du 11 septembre 2023 à 9h avec la commission des travaux voirie et bâtiments, Mme DEMETRESCU-GUENEGO, et les trois corps de métier : évolution du contrat rural n° 4 – Opération n° 2 : Église, réception de fin de chantier

-SARL A.J.C. Bâtiment lot 01 - Couverture, 2 les Pierries 77510 Verdelot

-Couverture et Tradition lot 02 charpente, 16 rue du Panorama 77500 Chelles

-SAS CHATIGNOUX lot 03 maçonnerie, Zala Motte, 4 rue des Papillons 10280 Fontaine les Grès.

Les travaux des trois entreprises sont terminés.

2- Affaire PANGÉA France/ Commune de Bassevelle.

-Association PANGÉA France- 847, route de Montmirail à la Maltournée de Bassevelle.

L'association PANGÉA France a confirmé son appel auprès de la cour administrative d'appel de Paris, le 12 janvier 2023.

-Après avoir répondu au mémoire de PANGÉA France du 30 janvier 2023, l'Avocat de la commune de Bassevelle nous a communiqué un nouveau mémoire de PANGÉA France du 22 mars 2023, que nous devons étudier avec les services de l'urbanisme de Coulommiers pour valider le nouveau mémoire de l'Avocat de la commune de Bassevelle.

Suite à la plaidoirie du 27 avril 2023, la Cour administrative d'appel de Paris a rejeté la requête de l'association PANGÉA France.

PANGÉA France peut se pourvoir en cassation contre cet arrêt, le temps d'attente sera de deux à quatre mois.

Courant août, appel de PANGÉA France qui ne se pourvoit pas en cassation.

L'association PANGÉA France est condamnée à verser à la commune de Bassevelle la somme de 1 500,00 €.

Les honoraires d'avocat pour la commune ont été de 5400,00 €, indemnisés à hauteur de 4 000,00 € par Groupama

3- Espace périscolaire du R.P.I Bassevelle-Bussières. Participation aux frais de location de quatre modules « ALGECO ». Courrier de M. Dominique MACHURÉ, maire de Bussières

- 1 715,69 €/ mois x 10 mois de scolarité = 17 156,90 € : 2 = 8 578,45 € : 2 = 857,85 €/ mois

Ce point est reporté et sera abordé lors du prochain conseil municipal.

4- Hameau de la Croix-Verte et des Pauliers.

- Le chemin rural communal entre la Croix-Verte et les Pauliers a été restauré en 2019 par le S2E77, il avait dégradé, suite à des fouilles pour recherche de conduites d'eau. Cet été M. CHARLOT a élagué le long de sa propriété 544 route de Montmirail. Depuis cette restauration, le chemin est maintenant obstrué de toutes sortes de véhicules. Nous devons prendre un arrêté (interdiction de stationner) pour rendre ce chemin accessible à tous.

Le samedi 16 septembre à 9h, réunion avec les 4 copropriétaires d'une partie du hameau de la Croix-Verte et M. Rodolphe CHOLLET (Expert géomètre) à 02400 Château-Thierry qui va leurs expliquer les règles de la copropriété, mais qu'ils peuvent en sortir à tout moment.

Une AG de la copropriété doit entériner les bonnes limites communales.

La parcelle YD 66 qui empiète sur le domaine a été divisé en deux parcelles : YD 122 de 1a 40ca et de YD 121 de 1a 12ca.

La parcelle YD 121 fait partie du domaine public et doit être entérinée par un acte notarié.

Ce point est reporté et sera abordé lors du prochain conseil municipal.

III/ Informations de commissions communales

1-Commission des travaux, voirie, bâtiments, développement durable et sécurité

M. Jean-Luc COURTOIS, vice-président de la commission des travaux, voirie et bâtiments informe :

- Le 1^{er} août 2023 la commission des travaux, voirie et bâtiments s'est réunie, le compte-rendu vous est présenté par M. Jean-Luc COURTOIS.

- Suite au contrat audit énergétique volontaire de Elansym, 3 rue Paul Tavernier, 77300 Fontainebleau, signé le 4 juillet 2023, un premier mandatement de 30% a été effectué le 11 juillet 2023 d'un montant de 1 728,00 €. Le 17 août 2023, Une personne de Elancym est venue faire un audit énergétique de la mairie et du foyer communal pour le remplacement des chaudières.

2-Commission des affaires scolaires, périscolaires et de la jeunesse

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission, informe le conseil municipal que :

-Le 1^{er} septembre 2023 à 17 h, réunion de pré-rentree scolaire.

Les effectifs à Bassevelle sont de 45 élèves.

Mme Caroline THOMAS : 11 PS – 8 MS – 5 GS, soit une classe de 24 élèves

Mme Manon ANDRÈS : 4 GS – 17 CP, soit une classe de 21 élèves

Mme Manon ANDRÈS n'a pas repris son poste à temps complet, elle ne travaille pas le lundi. C'est Mme Mathilde SANCHEZ qui assure son complément ce jour-là.

Les effectifs à Bussières sont de 41 élèves.

Mme Adeline CHATRY étant en arrêt maladie jusqu'à son congé maternité, est remplacée par Mme Véronique RONDEAU depuis la rentrée : 11 CE1 – 8 CE2, soit une classe de 19 élèves

Mme Anne-Laure BUCHARD : 10 CM1 – 12 CM2, soit une classe de 22 élèves ;

A la cantine : 73 enfants inscrits (39 de Bassevelle et 34 de Bussières)

Quelques parents n'étant pas à l'heure à la sortie de l'école, un courrier va être distribué pour remédier à ce problème.

Les enseignantes souhaiteraient réduire la pause méridienne de façon à terminer l'école plus tôt.

Un sondage va être fait auprès des parents pour envisager cela l'an prochain.

3-Commission des fêtes et cérémonies, loisirs, sports et relations avec les associations

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission, donne les informations suivantes :

- Le dimanche 27 août 2023 Bassevelle en Fête a organisé sa 3^e brocante avec 36 exposants.

4-Commission de l'information

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission, donne les informations suivantes :

RAS

IV/ Comptes-rendus des réunions des syndicats intercommunaux

I M. le maire, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté.

Le 29 juin 2023 à la Ferté-sous-Jouarre : la lettre d'infos n° 18 qui vous a été communiquée.

V/ Informations du maire.

M. le maire informe :

- Un accident est survenu le 13 juillet route d'Orly à 4h30 du matin, le candélabre BLA013 a été endommagé. Un devis de BIR Chennevières, 38 rue Gay-Lussac 94438 Chennevières-sur-Marne Cédex pour le remplacement du candélabre d'un montant de 3 775,00 € H.T./T.T.C. 4 530,00 €. Le 4 septembre 2023, un expert d'assurance est passé et a donné son accord pour le remplacement du candélabre.

- Abrisbus de la Noue Brayer : provisoirement aménagé avec des chutes de panneaux en plexi en attendant que les panneaux en plexi neufs soient reçus et installés (qui couvriront l'ensemble des parties « grillagées »).

- A la demande de Mme Caroline THOMAS, directrice de l'école de Bassevelle des travaux estivaux ont été effectués : partie cuisine déplacée, coté salle de rangement pour agrandir la salle de motricité.

- Carreau de façade fendu remplacé de 1m x 1m pour un montant de 198,00 € HT/TTC 237,60 € par la SARL Menuiserie David

- Quatre plans d'évacuation plastifiés ont été commandés à CHUBB France :

*Deux plans pour l'école maternelle : salle de classe et salle de motricité : 217,98 € HT

*Deux plans de réactualisation : mairie et école : 217,98 € HT

Le devis est d'un montant HT de 435,96 € HT/TTC 523,15 €.

- Du lundi 4 septembre au 4 octobre 2023 seront installés les panneaux de territoire Coulommiers Pays de Brie Agglomération par la société WIAME, sous la responsabilité de M. Jean-Jacques VINCENT.
- Courrier de la Présidente du S2E77 (Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais), Mme Claire CRAPART qui propose un schéma communal de défense contre l'incendie.
- Courriers d'impayés d'énergie EDF de personnes qui rencontrent des difficultés de paiement.
- Présentation de trois devis pour l'achat d'une vitrine d'affichage extérieur au hameau de La Noue Brayer
 - * Devis Comat et Valco : Vitrine Reverso, 6xA4, (69 x 73 cm), cadre alu anodisé, au prix de 206,00 € HT/TTC 247,20 € (+ offert 1 lot d'aimants) (**frais de port en supplément : 28 € H.T.)
 - * Devis Bureau 02 : Vitrine REVERSO 6 feuilles pour extérieur (69,2 x 72,8 cm) cadre alu, portes battantes au prix de 222,91 € H.T./T.T.C. 267,49 €.
 - * Devis JPG : Vitrine Nobo premium vitrine d'extérieur porte-battante (69 x 75,5 cm) au prix de 329,00 € H.T./T.T.C. 394,80 €.BUREAU 02 fait un geste commercial en nous offrant une vitrine (courriel du 18/09/2023).
- Courrier de SUEZ concernant une réunion étude de ruissellement sur le bassin versant de la Marne.

VI/Questions diverses

- Mme Pascale VIVIER va se renseigner pour remplacer le filet de tennis qui a été dégradé, mais également voir pour agrémenter le terrain de jeux avec un panier de basket / but de football...
- Suite à la demande de M. Thierry RICHARD, monsieur le maire a pris contact avec M. SASSI, propriétaire au 1171 hameau de la Maltournée pour lui donner les coordonnées de l'entreprise Olivier Paysages afin qu'il fasse tailler sa haie de tuyas.

La séance est levée à 20h45.

Fait à Basseville, le 18/09/2023

La secrétaire de la séance
Mme Pascale VIVIER

Le maire
M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM

